

# CTM DU 9 NOVEMBRE 2017

## EN ATTENTE DES ARBITRAGES DE L'EXÉCUTIF SUR LA FEUILLE DE ROUTE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Ce CTM s'est réuni le 9 novembre 2017, dans un premier temps, sous la présidence de Stéphane TRAVERT, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) consacré à l'examen de sa « feuille de route » puis dans un second temps, par Valérie METRICH HECQUET, Secrétaire Générale du MAA.

L'UNSA était représentée par Philippe COSTA, Alain STEUX, Martine HARNICHARD et Annick COSTA

**Le MAA** : C'est une séquence de partage et d'échanges avec les organisations syndicales. Il effectuera le même exercice devant les Parlementaires du groupe Agri.

Cette feuille de route se déroule autour de 4 axes principaux :

En premier lieu, **la nécessité de conforter le secteur agricole et alimentaire** afin de développer l'emploi et structurer la cohésion territoriale, créer de la valeur ajoutée répartie entre les filières, contribuer à la transition écologique répondant à la demande sociale toujours croissante. Les états généraux y contribuent à travers une approche inclusive et participative de tous les acteurs et de tous les sujets sans aucune exclusive. C'est une démarche volontaire qui se concrétisera, à la fin de cette année, par une charte des engagements des filières sur une proposition de plan visant à améliorer la qualité globale des produits et répondre aux attentes des consommateurs et fera l'objet d'une loi en 2018. Les DRAAF accompagneront les filières par leur expertise, notamment par la formation initiale, la recherche.

En second lieu, **l'Europe** qui est un sujet fédérateur. La France devra être une force de proposition pour la construction de la nouvelle PAC ; la nécessaire transition écologique, la prévention des aléas, tout mettre en œuvre pour rattraper les retards de paiement, les refus d'apurement. La réduction des délais de paiement est actuellement en bonne voie pour respecter le calendrier. 90% des aides 2015 du 1<sup>er</sup> pilier ont été versés début novembre.

Sur le secteur **"pêche"**, les contrôles doivent être renforcés et ne pas devenir la variable d'ajustement. Le secteur doit être défendu dans le cadre du Brexit et les pêcheries doivent obtenir la garantie d'être respectées.

**La politique forestière** doit faire l'objet d'une stratégie nationale et s'inscrire dans une dimension économique et écologique.

**L'enseignement agricole** doit répondre à l'attente des jeunes via la formation initiale et continue, l'innovation et la recherche.

La feuille de route le réaffirme. C'est un vecteur source d'emploi et de vitalité des territoires. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019, la formation sera adaptée aux nouveaux besoins en cohérence avec l'Education Nationale et en concertation avec les organisations syndicales. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les établissements d'enseignement supérieur fusionneront tels l'ISTEA et l'INRA, les écoles agronomes et vétérinaires...

En troisième lieu, les **missions de contrôles**, assurées par les services de l'Etat, seront renforcées, les procédures seront sécurisées afin d'éviter les refus d'apurement.

Les évolutions de nos organisations actuelles devront trouver des moyens pour améliorer les contrôles dans le domaine de la sécurité sanitaire et alimentaire.

Les risques sanitaires s'accroissent. Le ministre a affirmé être opposé à l'externalisation des contrôles. Le PLF 2018 traduit cette ambition.

En quatrième lieu, l'attractivité du MAA doit être assurée. Le renouvellement des générations nous impose de recruter et former des agents compétents, condition de réussite de la feuille de route. La Secrétaire Générale est chargée d'initier un groupe de travail dans le but de partager le diagnostic et formuler des propositions.

### L'UNSA a fait la déclaration suivante :

*"Avant de réagir, Monsieur le Ministre, à votre feuille de route, nous souhaitons revenir quelques instants sur l'échec du rendez-vous salarial du 16 octobre 2017 car les décisions du Ministre de l'Action et des Comptes Publics compromettent gravement la qualité du dialogue social dans la Fonction Publique. Il ne suffit pas de l'affirmer, mais le pratiquer et le respecter.*

*Pour l'UNSA, la décision de reporter d'un an la mise en œuvre du PPCR décrédibilise tant la parole du politique que l'engagement des organisations syndicales signataires.*

*Cette décision est d'autant plus insupportable que le Ministre s'est dédouané dans sa réponse adressée au Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique sur le report d'un an du PPCR au motif qu'il ne résulte pas d'un accord majoritaire, bien qu'ayant été acté par une décision de l'ancien Premier Ministre Manuel VALLS tout en mettant en avant le coût de cette mesure. Comme quoi, le PPCR représente bien une avancée pécunière non négligeable pour nos collègues.*

Pour répondre maintenant à votre intervention sur votre feuille de route, et nous tenons à vous remercier de cet échange, la question centrale qui nous vient immédiatement à l'esprit après vous avoir écouté, c'est de savoir ce que l'on demande à l'Etat et ce que l'on attend du MAA. Cette question avait déjà été abordée lors des consultations locales consacrées à la MAP sous le quinquennat précédent.

Pour l'UNSA, la légitimité de notre Ministère, c'est de définir des règles du jeu ou des normes dans le domaine de la production agricole, soutenue par la PAC, de la pêche, de la Forêt, en matière de formation et de recherche, de certifier la loyauté et la qualité sanitaire et alimentaire des produits, dans une dimension internationale et européenne. Nous rejoignons pleinement les grands principes qui sont inscrits dans votre feuille de route.

Alors que le débat actuel autour du glyphosate illustre parfaitement la dualité entre la priorité sur la santé à long terme et celle du calcul économique à court terme, les questions alimentaires et sanitaires sont précisément au cœur des préoccupations de nos concitoyens. C'est une exigence prise en compte par votre feuille de route que nous saluons. Pour autant, nous exprimerons également des points de divergence que nous aborderons dans un 1<sup>er</sup> temps. Notre intervention va donc s'articuler autour de quatre thématiques.

### 1. Quel avenir pour nos services : une inquiétude persistante

A l'occasion de la réunion des DDI du 6 novembre 2017, il a été annoncé qu'il serait envisagé de transférer l'intégralité du 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC, y compris les missions forestières, aux Conseils Régionaux avec la mise en place d'unités territoriales basées dans les départements pour le compte des Conseils Régionaux. Il y aurait donc transfert physique des agents des SEA dans ces nouvelles structures régionales. Ce que l'UNSA ne peut accepter, car les agents seraient mis une fois de plus à contribution alors qu'ils ont besoin de stabilité après dix ans de réformes organisationnelles.

Il est suggéré en même temps que les Conseil Régionaux demandent une part plus importante dans la gestion des aides du 1<sup>er</sup> pilier. Quelle est votre position Monsieur le Ministre ?

Mais au delà de l'aspect purement administratif de la gestion de la PAC, les SEA souffrent d'un déficit de compétence technique pour appréhender l'environnement économique du monde agricole notamment dans l'accompagnement des filières et d'un manque de perspectives qui les fragilisent. Nos services perdent ainsi nous semble-t-il, leur capacité à gérer les crises dans un environnement économique toujours instable. Vous répondez à nos attentes sur la sécurité des agents qui doivent évoluer dans un environnement professionnel stable.

Pour cela, la question qui est au centre de nos préoccupations, c'est celle de la compétence "métier" ainsi que les perspectives de carrières que l'on doit réserver pour les agents. Il est impératif que nos services aient en même temps une vision globale et une prospective de l'emploi public dans le cadre de la GPEEC pour les prochaines années.

Ce qui nous incite à réitérer notre demande sur le maintien de la RH "métier" de proximité" qui doit relever du MAA et non de la fusion éventuelle des Secrétariats Généraux des DDI au sein d'un Secrétariat Général de Préfecture, car la polyvalence, revendiquée par les préfets, a ses limites. Des guichets sans réelles capacités opérationnelles ne contribuent nullement à l'efficacité de l'action publique. Autrement dit, ce qui nous paraît essentiel, c'est le renforcement des liens entre les DRAAF, les SEA et les services vétérinaires afin de mieux positionner notre Ministère vis-à-vis de ses partenaires.

### 2. La sécurité alimentaire et sanitaire doit passer par un renforcement des contrôles

Notre Ministère doit rassurer les consommateurs et installer la confiance vis-à-vis de la profession agricole.

Face aux nombreuses crises sanitaires et alimentaires, au développement des fraudes à grande échelle et aux risques climatiques ainsi que nos modes de consommation, facteurs d'obésité, de surpoids, nos services doivent poursuivre leurs efforts dans le domaine des contrôles. **Il n'y a en effet, que les contrôles qui valident et justifient la qualité des produits alimentaires et sanitaires.**

Pour cela, il suffit de nous appuyer sur les retours des consultations locales consacrées à la MAP qui font ressortir, selon l'avis quasi unanime des sondés, qu'il s'agisse des consommateurs, des chefs d'entreprises, des chambres consulaires, que l'Etat est le dépositaire des textes réglementaires et le seul qui assure l'indépendance et l'impartialité des contrôles.

C'est pourquoi, pour l'UNSA, il est impératif que les contrôles soient réalisés par les services du Ministère en les renforçant en terme d'effectifs. Mais cela suppose en même temps que la profession agricole admette le principe des normes dans le cadre des contrôles et respecte les agents dans l'exercice de leur mission.

### 3. Un rapprochement DGAL et DGCCRF est légitime

Le devoir d'assurer la sécurité sanitaire et alimentaire de nos concitoyens ne peut être conduit que si l'ensemble des acteurs, en particulier la DGAL et la DGCCRF travaillent dans un esprit de confiance car **il s'agit de dépasser cette dualité historique entre sécurité sanitaire et alimentaire et répression des fraudes.** Le scandale des œufs contaminés fait ressortir très nettement le lien entre la fraude et le danger sanitaire.

Faut-il, dans ces conditions, être amené à renforcer le lien avec l'ensemble de ces services pour une plus grande transversalité tant au niveau central que régional et départemental ? La question doit être posée.

### 4. Les véritables intentions du Président de la République contenues dans son discours à Rungis

Dans son intervention à Rungis le 11 octobre 2017 clôturant la première partie des états généraux de l'alimentation, le Président de la République a fait deux annonces qui pourraient

*impacter nos services. Une nouvelle organisation du maillon de l'abattage en le restructurant et en le relocalisant dans certains territoires et une demande de coopération visant une force européenne d'enquête et de contrôle en matière de sécurité sanitaire et alimentaire. Peut-on, d'ores et déjà en savoir un peu plus ?*

*En outre, Le Président de la République souhaite prendre des mesures de simplification drastiques permettant aux agriculteurs de réduire les délais en intégrant dans le projet de loi, le droit à l'erreur. Quelle sera la définition de ce droit à l'erreur ? En effet, comment allez-vous, vous affranchir du règlement européen qui concerne les aides de la PAC ? Ce règlement stipule que les Etats membres doivent prendre les mesures nécessaires pour garantir que les opérations financées par le FEAGA sont correctement exécutées. Ils doivent prévenir et poursuivre toute irrégularité. Pourra-t-on ainsi invoquer ce droit à l'erreur devant la Commission Européenne alors que la France a été condamnée à verser une forte amende suite aux écarts constatés sur le RPG.*

*Enfin, un projet d'ordonnance sur la simplification des contrôles des structures agricoles serait à l'étude. Peut-on connaître son contenu et l'impact éventuel sur les SEA ?*

*Pour conclure, votre feuille de route, Monsieur le Ministre, si elle est marquée par la volonté de mettre en exergue certains défis que doit relever notre Ministère notamment dans le domaine de la sécurité sanitaire et alimentaire pour une alimentation saine et durable, elle ne répond pas totalement à nos attentes dès lors que beaucoup d'inconnues persistent sur l'avenir de nos services et leur schéma organisationnel qui seront abordés dans le cadre du Comité d'Action Publique 22."*

**Les réponses du Ministre aux organisations syndicales :** a affirmé sa volonté de défendre le MAA et ses agents, mais il a rappelé que la négociation se déroulera dans un second temps dans une démarche interministérielle. Il devra actionner plusieurs leviers pour inter agir. Il a également exprimé sa confiance envers les services d'économie agricole qui ont tenu les délais de paiement. Les modes de fonctionnement de la PAC doivent être améliorés. Les incidents survenus ne sont pas du fait des agents et résultent de choix et de mécanismes, c'est inacceptable. Il a déclaré ne pas vouloir opposer les différents modes de production afin d'éviter l'immobilisme. La sortie des pesticides est pour lui, primordiale, il est d'ailleurs le seul à le demander. Il est indispensable de trouver une bonne trajectoire de sortie sans risque. Il a ajouté ne pas avoir de problèmes avec les textes, relatifs à l'agro écologie, proposés et votés pendant le quinquennat précédent.

**UNSA :** avant le départ du Ministre, elle est intervenue sur l'échec de la négociation salariale et le report d'un an de l'application du PPCR. L'année 2018 sera une année blanche et 2019, malgré les assurances du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, reste incertaine car on peut douter de la parole publique. La compensation de la hausse de la CSG ne contribuera pas à augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires malgré la promesse du Président de la République, contrairement aux salariés du secteur privé. A cela s'ajoute, l'augmentation de la cotisation retraite et le gel du point d'indice qui se solderont par une baisse du pouvoir d'achat.

La séance du CTM s'est poursuivie en l'absence du Ministre sous la présidence de la SG du MAA avec l'ordre du jour suivant :

- Le bilan social 2016.
- Point d'information sur Action Publique 2022

### LE BILAN SOCIAL

**Le SRH** a mis le focus sur les demandes formulées par les organisations syndicales à la suite de l'examen du bilan social 2015. Puis a rappelé les évolutions intervenues au cours de l'année 2016 :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6 %.
- Le lancement du parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR). Les agents de la catégorie B ont pu bénéficier de sa mise en œuvre avec le dispositif "transfert primes-points".
- La poursuite du plan de requalification de la catégorie C en B avec une augmentation substantielle de postes accessibles par examen professionnel ou liste d'aptitude qui se poursuivra en 2018.
- Le plan de déprécarisation pour les agents contractuels.
- Le déploiement du régime indemnitaire (RIFSEEP).
- La poursuite de la mise en œuvre du plan pluriannuel en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap

**UNSA :** tient tout d'abord à saluer la qualité du document qui sert de référence aux travaux du CTM.

**Sur la thématique du handicap :** nous constatons une baisse des emplois réservés par rapport à 2015, soit 8% pour 10,2%. Une légère baisse des agents inaptes et reclassés de 4% pour 5% ainsi que pour la catégorie de l'IPP>10%, soit 15,8% pour 15%. Le taux des pensions civiles et/ou militaires a, par contre progressé, de 2,2% à 3%. Le taux de reconnaissance de la qualité des travailleurs handicapés et de l'allocation pour adultes handicapés (RQTH/AAH) a nettement progressé, 66,4% à 69%, ce qui doit être, à notre avis, jugé comme positif car les agents concernés hésitent moins à déclarer leur handicap.

On constate une diminution significative des recrutements des travailleurs atteints d'un handicap en 2016 par rapport à 2015 pour les catégories A, 23% pour 27% en 2015 et les catégories B, 34% pour 38%, ce qui mérite d'être interrogé. En ce qui concerne la catégorie C, une certaine stabilité à 35% pour les deux années. Mais cela se traduit par une augmentation globale des recrutements toutes catégories confondues, 1 505 contre 1 466 en 2015.

Le montant des aides au transport est en forte augmentation : 270 000 € pour 181 000 € en 2015. Un effort important a été réalisé sur les formations et l'apprentissage, 65 000 € pour 18 000 € en 2015 .

**Sur la thématique de la médecine de prévention :** Nous constatons une légère baisse des crédits alloués à la médecine de prévention de l'ordre de 24 000 € environ (1 065 041 € contre 1 041 578 €). Les accidents du travail sont en augmentation : 28 trajets (dont 15 arrêts) pour 20 en 2015,

13 sur le lieu de travail (dont 6 avec arrêt) pour 12, 8 trébuchements (dont 5 avec arrêt) contre 1 en 2015 essentiellement survenu chez les plus de 45 ans.

**Comité médical** : Nous relevons une progression importante de 25 des expertises médicales (au total 93 en 2016) mais une baisse des avis, 133 contre 156 en 2015, avec une inversion à la hausse de la prolongation du Temps Partiel Thérapeutique (TP) de 10 dossiers en 2016 (27-17). Les expertises rendues par le comité médical sont en forte progression : 68 en 2015 et 93 en 2016.

Le nombre d'expertises médicales de la commission de réforme, traité en administration centrale, est également en forte augmentation : 14 dossiers en 2016 contre 2 en 2015.

Les agressions sont également en augmentation : nous nous interrogeons sur la date de parution de la note de service. Une seule note de service est parue en 2016 sur ce sujet.

Nous constatons également un ralentissement du nombre de groupes de travail en 2016. Le bilan social est muet sur ce sujet.

**Les crédits hygiène et sécurité** : Le montant des crédits alloués en 2016 est en augmentation par rapport au nombre de structures bénéficiaires, se traduisant par une baisse sensible du montant moyen versé 2 851 € contre 2 639 € en 2016 : 163 653 € pour 62 structures contre 79 840 € en 2015 pour 28 structures.

Enfin, nous regrettons que ce bilan intègre seulement l'administration centrale mais pas les DRAAF.

### **Le logement et l'activité du service social en 2016 :**

**Le logement** : nous relevons une forte baisse de 50% environ des crédits par rapport à 2016. Quelles en sont les raisons ?

Le nombre de demandeurs en administration centrale a fortement progressé de 40%, ce sont principalement les renouvellements d'inscription alors que les primo inscrits sont en baisse pour un taux de satisfaction de 26% que nous jugeons très insatisfaisant.

Quels sont les facteurs expliquant cette situation ? La durée de traitement des demandes est-elle un des freins à la satisfaction des agents demandeurs ? Le nombre de conventions est en baisse de 23 logements.

**Pour l'UNSA**, le logement doit contribuer à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle notamment dans les zones à fortes tensions locatives comme Paris et l'île de France où le coût des loyers, dans le secteur privé, ne permet pas, dans la majorité des cas, de se loger de façon satisfaisante.

**L'activité du service social** : globalement, nous constatons une augmentation de 9% des personnes reçues, toutes catégories d'agents confondues. Ainsi qu'une progression significative du traitement des mails. La participation des

assistants du service social, nous saluons leur investissement, aux instances locales (comités de direction, CT, CHSCT, CoHs...) corrobore la forte sollicitation du service social par rapport à l'environnement professionnel confronté à des mutations structurelles générant stress et mal être dans les relations professionnelles, inquiétudes sur l'avenir des missions et contraintes de mobilité.

Ces situations impactent fortement l'équilibre familial, financier et la santé.

Plus globalement, et de façon récurrente, les problèmes liés aux trop perçus de salaire sont source de difficultés financières causées par des délais de gestion des dossiers fortement ralentis par la difficulté d'obtenir des attestations à fournir aux mutuelles ou pôle emploi, prise d'arrêts ou bien des délais trop longs dans le traitement des dossiers de certains comités médicaux.

Tout cela participe aux incidents de paie des agents concernés et fragilisent leur situation financière avec parfois une incidence sur leur santé.

Ces difficultés contraignent, bien souvent, les agents à effectuer une demande de secours financier non remboursable auprès de la commission ad hoc ou bien une avance remboursable auprès de l'ASMA. **Pour l'UNSA**, cela est inacceptable, une amélioration durable doit être apportée.

### **POINT D'INFORMATION SUR L'ACTION PUBLIQUE 2022**

**La SG** : Le Premier Ministre a installé le 13 octobre 2017, le Comité Action Publique 2022 (CAP 22) constitué de chefs d'entreprise, d'élus, de hauts fonctionnaires, d'économistes et de personnalités politiques étrangères. Ce Comité a pour mission de proposer au Président de la République et au Premier Ministre d'ici la fin du premier trimestre 2018, au travers d'une revue de missions et des dépenses publiques, des réformes structurelles permettant d'atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité des services publics, de modernisation de l'environnement de travail des agents publics et de la baisse des dépenses publiques sur 21 politiques publiques prioritaires parmi lesquelles celles du soutien à l'agriculture et la forêt.

Par ailleurs, le programme de transformation "Action Publique 2022" comprend deux autres volets : le Forum de l'action publique et cinq chantiers transversaux : " simplification administrative et amélioration de la qualité de service", "Transformation numérique", "Rénovation du cadre RH", "Organisation territoriale des services publics" et "Modernisation de la gestion budgétaire et comptable".

Les travaux de ces différents chantiers aboutiront à des plans interministériels de transformation et alimenteront les plans de transformation que chaque Ministère doit élaborer d'ici mai 2018. A ce titre, Stéphane TRAVERT s'est engagé à présenter ses orientations avec les organisations syndicales dans le cadre des travaux du CTM. Il est précisé que les organisations syndicales seront conviées à participer à un groupe de travail d'ici la mi décembre, consacré à ces travaux de réflexion.

**Lors de la première phase** (octobre à décembre 2017), le Comité auditionnera des personnalités qualifiées ainsi que les Ministères sur les évolutions possibles des missions et des dépenses publiques sur les 21 politiques publiques prioritaires.

**La seconde phase** (janvier à mars 2018) sera consacrée à un échange entre le Comité et les Ministères afin de mesurer la pertinence et la faisabilité des propositions. Elle s'achèvera par la remise au Président de la République et au Premier Ministre d'un rapport définitif (fin février 2018) proposant leur arbitrage à des réformes structurelles permettant des économies significatives. Les décisions du Président de la République et du Premier Ministre alimenteront les plans de transformation des Ministères attendus pour mai 2018 ainsi que les plans interministériels de transformation.

**La SG** pense que l'échelon départemental sera impacté. Ce sont des chantiers transverses RH qui seront pilotés par la

Direction du Budget et la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique.

Ils concerneront les compétences (recrutements, mobilité, formation), les conditions de travail, la simplification administrative.

**UNSA** : la question centrale est de porter une attention toute particulière à l'organisation territoriale de l'Etat qui aura un impact sur la partie RH et les carrières des agents. Il ne faut pas laisser le Ministère de l'Intérieur s'approprier la conduite de ce chantier. L'UNSA sera très vigilante sur les velléités d'atteintes au statut des fonctionnaires, qui pourraient avoir un impact très fort pour l'ensemble de la Fonction Publique et ses agents. Le seul aspect budgétaire ne doit pas prédominer à la réflexion d'ensemble.

## COMMENTAIRES DE L'UNSA

Nous saluons le dialogue que Stéphane TRAVERT a voulu engager avec nos organisations syndicales dans un souci d'écoute, de partage sa feuille de route et sa volonté d'offrir aux agents un environnement professionnel stable et modernisé. Nous le rejoignons sur ce dernier point.

Le Ministre nous a confirmé le non transfert du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC vers les Conseils Régionaux. De même, si certaines régions revendiquent l'instruction des aides du 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC, le Ministre nous a répondu que les régions resteront simplement autorité de gestion déléguée.

Pour autant, la feuille de route du Ministre reste conditionnée aux décisions du Chef de l'Etat lorsque celui-ci prendra connaissance du rapport du Comité Action Publique 2022.

En effet, l'intention du Chef de l'Etat est de bousculer les pratiques de la Fonction Publique en s'inspirant des méthodes de management du secteur privé. Il suffit de lire les bonnes feuilles de son ouvrage "Révolution". *"Il faut que l'Etat puisse décentraliser, déconcentrer, nouer des partenariats nouveaux avec les territoires. Tout ceci bien entendu va de pair avec une refonte complète de l'organisation de l'Etat.....Nous devons bâtir un système plus ouvert et plus mobile.... On le voit, l'actuel statut de la Fonction Publique ne répond pas aux attentes de nos concitoyens et aux réalités de l'Etat."*

De même, la présence de certaines personnalités, parmi lesquelles Laurent BIGORNE, Directeur de l'Institut libéral "Montaigne" et l'économiste libéral Philippe AGHION, au sein de ce Comité, ne nous incitent guère à l'optimisme.

Philippe AGHION, un proche du Président de la République n'a-t-il pas déclaré dans une interview *"qu'il n'y a guère que le rabot de manœuvre qui puisse être utilisé pour faire des économies, car il permettra de dégager des marges de manœuvre en ne remplaçant pas une partie des fonctionnaires qui partiront à la retraite, accusant les structures étatiques d'être très corporatistes"*.

**Pour toutes ces raisons, l'UNSA ne donne en aucun cas un blanc seing aux futures orientations qui seront actées par le Chef de l'Etat et reste particulièrement vigilante.**

**Vous pouvez compter sur l'UNSA pour participer activement au groupe de travail ministériel consacré au programme action publique.**

**Vous trouverez ci-après, notre argumentaire que nous avons remis à Stéphane TRAVERT, ainsi qu'à Valérie METRICH HECQUET**

# Ces femmes, ces hommes, ces métiers qui font le service public au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



## Argumentaire de l'UNSA Alimentation, Agriculture, Forêts sur le programme "Action Publique 2022" Que demande t-on à l'État ?

**" Ces efforts ne dépendront pas d'une règle mathématique aveugle et absurde, amis de l'évaluation, mission par mission, de l'efficacité des politiques conduites "**

Circulaire Rocard 1989 sur le Renouveau du Service Public.

Dans le débat actuel qui nous occupe sur le programme Action Publique 2022, la question centrale est de savoir comment repenser l'État providence ? Le Comité d'Action Publique 22 a pour objectif :

- D'identifier les chevauchements, les doublons de compétences
- De proposer des transferts au secteur privé voire des abandons de missions
- D'envisager une nouvelle organisation territoriale des services publics
- De rénover le cadre des ressources humaines

Tout d'abord, il n'y a pas de diagnostic partagé sur le rôle et la place d'État providence entre ses détracteurs et ses défenseurs. Ce débat ne date pas d'aujourd'hui. Il ressurgit systématiquement à chaque alternance politique

### L'État providence facteur de cohésion sociale et territoriale

**Pour les libéraux**, le modèle social est responsable de la dette. Si l'État providence ne fonctionne plus, c'est parce qu'il est trop coûteux. Si l'État providence échoue, c'est parce qu'il freine l'initiative individuelle. Si l'État providence n'est plus légitime, c'est parce que les partenaires sociaux sont des obstacles aux réformes.

**Pour l'UNSA**, là où réside l'essentiel de la légitimité de l'État providence qui concerne le périmètre d'intervention du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), c'est de définir des règles du jeu ou des normes dans le domaine de la production agricole, soutenue par la PAC et de la pêche, de la Forêt, en matière de formation et de recherche, de certifier la loyauté et la qualité sanitaire et alimentaire des produits, dans une dimension internationale et européenne. Le MAA n'est donc pas un Ministère comme les autres. Il est, en effet, un des Ministères les plus européens dès lors que ses missions relèvent des directives européennes, qu'il s'agisse de la PAC et des contrôles sanitaires et alimentaires. Il gère en même temps les crises agricoles, sanitaires et alimentaires. Selon la formule de l'ancien Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, le MAA est un petit Matignon.

**En un mot peut-on gérer l'État comme une entreprise ? La réponse est clairement non.** Les finalités essentielles de l'État n'ont pas d'équivalent dans l'entreprise : **cohésion sociale, développement économique, sécurité publique, justice, défense, éducation c'est le rôle imparti à l'État.**

Les missions du MAA qui allient ainsi "de la fourche à la fourchette" sont destinées à protéger et à rassurer les consommateurs. Il faut en même temps installer la confiance vis-à-vis des producteurs et des industries agroalimentaires.

**En d'autres termes, le service public n'est pas une charge, c'est un investissement au services de tous.**



**Si le programme action publique 2022 est porteur d'une vision purement comptable, dont l'objectif est de réduire à l'aveugle les dépenses publiques, l'UNSA s'y opposera.** La question qui se posera, en effet, est celle d'évaluer le coût entre une mission de service public et celle confiée au secteur privé. A titre d'exemple, le transfert de l'ingénierie publique confiée aux ex DDE et ex DDAF vers le secteur privé, a engendré des coûts importants pour les collectivités territoriales. Pour les petites communes rurales en particulier, outre que le rapport qualité/prix n'est pas au rendez-vous, l'ingénierie publique reposait sur la notion de confiance que les élus lui accordaient : **indépendance, attachement au service public, disponibilité et légitimité.**

C'est ainsi que vouloir opposer l'État à l'entreprise, n'a aucun sens. En posant les règles du jeu ou des normes, l'État crée la confiance, la sécurité et un environnement stable nécessaire au fonctionnement du marché et à la compétitivité globale du pays. **Autrement dit, pour de nombreux acteurs ou usagers, il existe une forte demande d'un État protecteur, stratège et régalién.**

## **Les agents publics, acteurs de l'action publique**

### **Sur la méthode : Un dialogue social enrichi par la concertation et/ou négociation**

Le Grand forum de l'action publique 2022 ne doit en aucun cas être un simulacre de concertation car aucune réforme ne pourra se faire sans les agents et leurs représentants, d'où notre vigilance en tant qu'organisation syndicale.

**A l'UNSA, nous considérons que la place des organisations syndicales doit être reconnue à tous les niveaux (CT et CHSCT).** Cela doit passer également par la nécessité de rendre plus autonomes les agents dans leur travail car nos administrations n'ont pas encore pris conscience des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La grande majorité des agents ayant accès en ligne à toute l'information ont de moins en moins besoin des relais intermédiaires.

### **Sur Le fond : un pacte clair, constructif entre les agents et l'État en tant qu'employeur**

Des ajustements sont à prendre en compte en terme d'organisation et de fonctionnement des services.

Les agents publics n'ont eu de cesse de s'adapter depuis une dizaine d'années dans le cadre de la RGPP avec son appendice la RéATE sous l'ère de Nicolas Sarkozy puis la MAP initiée par l'équipe de François Hollande. En effet, de nombreux changements structurels et organisationnels, qu'il s'agisse de la création des DDI ou de la fusion des Directions régionales, ont jalonné la vie quotidienne des communautés de travail.

**La période qui s'ouvre doit, en premier lieu, dresser un état des lieux avant de procéder à une énième nouvelle organisation des services.** L'environnement professionnel des agents a besoin de stabilité pour conduire l'action publique dans de bonnes conditions. Pour autant, rien ne s'oppose à ce qu'il y ait des ajustements d'ordre structurel ou organisationnel. A titre d'exemple, ne faudrait-il pas dépasser cette dualité historique entre sécurité sanitaire et alimentaire et répression des fraudes ? Le scandale des oeufs contaminés fait ressortir très nettement le lien entre la fraude et le danger sanitaire.

Il faut rappeler en même temps que l'État, fonctionnant souvent par à-coups, reste fragile aux niveaux régional et départemental avec une chaîne de commandement parfois déficiente. La polyvalence, revendiquée par les préfets, a ses limites car des guichets sans réelles capacités opérationnelles ne contribuent nullement à l'efficacité de l'action publique.

### **Trois conditions nous paraissent essentielles pour améliorer la gouvernance de nos services :**

- **Le renforcement des liens** entre les DRAAF, les SEA et les services vétérinaires
- **Un besoin de mieux coordonner l'action de l'État** notamment dans le domaine des contrôles sanitaires et alimentaires dans le cadre d'un plus grand rapprochement entre la DGAL et la DGCCRF
- **Un besoin de mission d'appui et de conseil de proximité** qui doit être satisfait au plus près de l'usager au lieu de transformer les services en simple guichet



## Les missions du MAA doivent être renforcées !

La sécurité alimentaire et sanitaire passe par un renforcement des contrôles.

Avec les crises successives, pour les plus récentes, le scandale de la viande de cheval et les oeufs contaminés durant l'été 2017, il est essentiel de redonner confiance aux consommateurs dans le cadre d'une communication plus transparente afin d'éviter toute suspicion. Face au développement des fraudes à grande échelle, aux risques climatiques, sanitaires et alimentaires ainsi que de nos modes de consommation, facteurs d'obésité, de surpoids et de maladies dégénératives, nos services doivent poursuivre les efforts dans le domaine des contrôles. Il n'y a que les contrôles qui valident et justifient la qualité des produits alimentaires et sanitaires. En cas d'externalisation, nos services ne seraient plus crédibles vis-à-vis des consommateurs.

**C'est pourquoi, il est impératif que les contrôles soient réalisés par les services du ministère en les renforçant afin d'éviter toute dérive.**

Le rapport de la Cour des Comptes de février 2014 est sans appel. Il indique " dans un contexte général de déflation des effectifs, la DGAL fait face depuis 2009 à de fortes contraintes pesant sur ses effectifs et son budget. Elle a fait le choix de faire porter leur diminution quasi exclusivement sur l'échelon départemental (- 6,8 % entre 2009 et 2012), soit une diminution de plus de 300 équivalents temps plein travaillés ( ETPT), chargé des inspections dans les élevages, dans les abattoirs et dans les autres établissements ( remise directe, établissements agréés)."

Dans son rapport d'enquête sur les abattoirs du 20 septembre 2016, le député Olivier Falorni a estimé que malgré le recrutement d'effectifs supplémentaires dans les services vétérinaires, la situation reste très tendue en particulier dans les petits abattoirs qui vivent sous tension, faute de personnels suffisants et en raison des installations vétustes dans certains établissements et donc non fonctionnels.

**Pour l'UNSA, le Ministère ne peut donc baisser la garde et doit impérativement renforcer les effectifs dans ce secteur d'activité.** Une comparaison avec le Danemark et les Pays-Bas montre que ces deux pays consacrent des effectifs aux missions sanitaires et alimentaires respectivement 8 fois et 3 fois plus importants que ceux de notre pays.

## Les missions Forêt : halte à la baisse continue des effectifs !

Bien que nous relevons un intérêt croissant du MAA aux missions forêt, les moyens humains ne sont pas à la hauteur des enjeux et des efforts demandés. L'absence de recrutement et de formation de techniciens forestiers va poser problème à moyen terme au regard de la pyramide des âges. Pour l'UNSA, nous considérons qu'un renfort de deux agents forestiers par département est nécessaire pour assurer correctement l'ensemble des missions régaliennes exigées par le MAA.

## La situation des SEA: des progrès à souligner !

Malgré les améliorations apportées au mode opératoire de la PAC et au volet RH, l'UNSA rappelle que les équipes restent fragiles. La pression des agriculteurs est encore bien prégnante. Si nous avons fait part de notre accord au Ministre sur le soutien de l'agriculture pour une PAC plus lisible et simple, car c'est un enjeu majeur pour le monde agricole, **les prochains PLF doivent prévoir un renforcement des effectifs de ces services soumis à forte tension relevée dans le rapport ORSEU.**

Mais au delà de l'aspect purement administratif de la gestion de la PAC, les SEA souffrent d'un déficit de compétence technique pour appréhender l'environnement économique du monde agricole notamment dans l'accompagnement des filières et d'un manque de perspectives qui les fragilisent. **Nos services perdent leur capacité à gérer les crises dans un environnement économique toujours instable. Il faut ainsi redonner du sens aux SEA.**



## **La RH, « métier » de proximité à préserver !**

Notre demande sur le maintien de la RH «métier» de proximité doit relèver du MAA et non de la fusion éventuelle des Secrétariats Généraux des DDI au sein d'un Secrétariat Général de Préfecture,, car elle est en adéquation avec les missions techniques du MAA.

## **Le statut de la Fonction Publique garant de la neutralité et d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique !**

*"Le fonctionnaire ne doit plus être le domestique du gouvernement livré à l'arbitraire ou au favoritisme, mais le serviteur de l'État et de la Nation, garanti dans ses droits, son avancement et son traitement, conscient en même temps de sa responsabilité considéré comme un homme et non comme un rouage impersonnel de la machine administrative".*

Discours prononcé par Maurice Thorez, Ministre d'État en charge de la Fonction Publique dans le Gouvernement du Général de Gaulle devant l'Assemblée Constituante le 5 octobre 1946, présentant le projet de loi sur le statut de la Fonction Publique.

Ce propos est toujours d'actualité. Contrairement à celui d'Emmanuel Macron dans son ouvrage "Révolution " *"On le voit, l'actuel statut de la Fonction Publique ne répond pas aux attentes de nos concitoyens et aux réalités de l'État".*

**Pour l'UNSA, en réalité, le statut de la Fonction Publique s'est adapté au fil de ces décennies soit plus de 200 modifications législatives et réglementaires jusqu'à celle du 20 avril 2016 relative à la déontologie des fonctionnaires avec notamment le devoir de respecter le principe de laïcité. En outre le statut offre la protection de l'emploi au fonctionnaire afin d'éviter qu'il soit licencié en cas d'alternance politique.**

Dans un avis du CESE sur l'avenir de la Fonction Publique, l'ensemble des groupes siégeant dans cette Assemblée y compris celui des entreprises et des professions libérales, ont conclu que l'avantage d'un abandon du statut au profit du CDI n'était pas démontré, notamment en termes d'économies budgétaires dès lors qu'il faudrait payer les contractuels sur budget d'État.

## **Une nouvelle GPEEC plus efficiente !**

**Pour l'UNSA, l'idée maîtresse est d'avoir une vision globale et une prospective de l'emploi public dans le cadre de la GPEEC. C'est la théorie de l'adéquation moyens/missions en mettant le focus sur l'anticipation des départs à la retraite. C'est un enjeu à relever d'ici 2022. Outre la stabilité des effectifs, afin de maintenir un bon niveau de technicité, l'organisation de la transmission des savoirs et des compétences se pose dès maintenant.**

### **L'accent devra être mis sur les priorités suivantes :**

- **L'accompagnement des parcours professionnels des agents** en recourant au tutorat qui n'est pas suffisamment utilisé
- **Le bien être au travail des agents** dans le cadre du plan national de prévention des RPS
- **La mobilité des agents, bien formés, disposant de qualifications nécessaires** en leur offrant des perspectives de carrières (avancement et promotion)

**Depuis de nombreuses années de stigmatisation des agents avec un intermède durant les cinq dernières années, pour l'UNSA il est primordial de revaloriser l'image du fonctionnaire, car une évidence s'impose devant laquelle le Programme Action Publique 2022 ne peut s'affranchir. La confiance ne se décrète pas. Elle se gagne si toutefois les réformes sont justes, équilibrées et soumises à une véritable concertation avec les agents et leurs représentants.**

